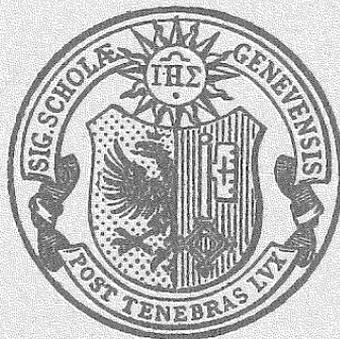


UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS  
DU  
SEMESTRE D'ÉTÉ 1930

Ouverture : 25 Avril 1930 — Clôture : 15 Juillet 1930

Les cours commencent le Vendredi 25 Avril 1930



GENÈVE  
IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1930

2500 ex. I. 80.

PRIX : 1 FRANC.

# TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences . . . . .	3
Faculté des Lettres. . . . .	16
Faculté des Sciences Economiques et Sociales .	30
Institut des Hautes Etudes Commerciales . . .	37
Faculté de Droit. . . . .	40
Faculté de Médecine . . . . .	46
Institut Dentaire . . . . .	57
Faculté de Théologie . . . . .	60
—	
Prix universitaires . . . . .	64
Fonds universitaires . . . . .	77
Renseignements généraux . . . . .	79
Caisse d'assurance. . . . .	83
Adresses de MM. les Professeurs et Privat- Docents . . . . .	85

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ



DE GENÈVE

## ADJONCTIONS ET MODIFICATIONS AU PROGRAMME DES COURS DU SEMESTRE D'ÉTÉ 1930

### FACULTÉ DES SCIENCES

Page 4. Le cours de *Physique expérimentale* sera fait et les laboratoires dirigés par M. le professeur **Arthur Schidlof**.

Page 9. Ajouter aux cours de Privat-docents :

a) M. **Radu Badescu**, Dr ès sc.

*Introduction à l'analyse fonctionnelle,* 1 h.,  
le jeudi, à 10 heures. Salle 20.

b) M. **Alfred Georg**, Dr ès sc.

*Développements récents de la chimie des  
sucres et des hydrates de carbone.* 1 h.

(Jour et heure à fixer). E.C.G.A.

Page 10. Le cours de M. **Wassmer**, privat-docent, aura lieu salle 47 (et non salle 44).

Page 13. Ajouter au programme des *Recherches de prospection* un n° 7 ainsi conçu :

« Etudes des méthodes modernes de préparation mécanique des minerais, avec exemples pratiques, notamment en ce qui concerne les procédés de traitement par flottage. »

En conséquence, le n° 7 devient le n° 8.

Page 15. *Tableau-horaire* :

Mercredi, 14 h., remplacer Wassmer 44 par Wassmer 17.

Page 16. Ajouter au *Tableau horaire* : le jeudi, à 10 h. : Badescu, salle 20.

---

## FACULTÉ DES LETTRES

Page 19. Le cours de *Pédagogie expérimentale*, de M. le professeur **Pierre Bovet**, aura lieu le *lundi et le mardi, à 18 heures (salle 46)* et non le *lundi et le vendredi, à 17 h. (s. 57)*.

Page 24. Ajouter aux *cours de Privat-docents* :

M. **Emmanuel Isnard**.

*Fondements de l'esprit classique français par rapport à l'esprit européen central et oriental*,  
le jeudi, à 17 heures. 4 h. Salle 45.

Page 29. *Tableau-horaire* : Supprimer, le *lundi et le vendredi, à 17 heures* : Bovet 57.

ajouter, le *lundi et le mardi, à 18 h.* : Bovet 46.

ajouter, le *jeudi, à 17 h.* : Isnard 45.

---

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Page 32. Le cours de *Calculs commerciaux* de M. le professeur **Claudius Terrier** aura lieu dans la *salle 30* et non dans la *salle 46*.

Page 32. M. **Edmond Pittard** devient professeur extraordinaire. Il traitera dans son cours de *la poursuite pour dettes* et non des « assurances privées ».

Page 33. Le cours de M. le professeur **Pierre Bovet** aura lieu *le lundi et le mardi, à 18 h. (salle 46)* et non le *lundi et le vendredi, à 17 h. (salle 57)*.

Page 35. Ajouter aux *cours de Privat-docents* :  
M. **Henri Tanner**, D<sup>r</sup> ès sc.

*La publicité.* 1 h.  
le *vendredi, à 18 heures.* Salle 45.

Page 39. *Tableau-horaire* : Supprimer, le *lundi et le vendredi, à 17 h.* : Bovet 57.

ajouter, le *lundi et le mardi, à 18 h.* : Bovet 46.

ajouter, le *vendredi, à 18 h.* : Tanner 45.

remplacer, le *mardi, à 14 et à 15 h.* : Terrier 46 par Terrier 30.

---

## FACULTÉ DE DROIT

Page 42. M. **Edmond Pittard** et M. **Paul Carry**, chargés de cours, deviennent *professeurs extraordinaires*.

---

## FACULTÉ DE MÉDECINE

Page 48. Remplacer X. par M. le D<sup>r</sup> **René Kœnig**,  
prof. ord.

Le cours de *Clinique obstétricale et gynécologique* (5 h.), aura lieu les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 h., à la Clinique obstétricale et gynécologique.

Le cours *De l'examen en obstétrique et en gynécologie* (1 h.), aura lieu le vendredi, à 17 h., à la Clinique obstétricale et gynécolog.

Le *Laboratoire pour recherches spéciales* est ouvert tous les jours.

Page 52. Supprimer le cours de *privat-docent* du D<sup>r</sup> **René Kœnig**.

*Tableau-horaire* : Ajouter, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 h. : Kœnig, Cl. obst. et gyn.

ajouter, le vendredi, à 17 h. : Kœnig, Cl. obst. et gyn.



# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



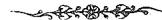
# PROGRAMME DES COURS

DU

## SEMESTRE D'ÉTÉ 1930

Ouverture : 25 Avril 1930 — Clôture : 15 Juillet 1930

Les cours commencent le Vendredi 25 Avril 1930



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1930

<b>M. Georges Tiercy, prof. ord.</b>	
<i>Astronomie élémentaire.</i>	1 h. 20.
Mardi, à 17 heures.	
<i>Astronomie mathématique et physique.</i>	3 h. 20.
Mercredi, à 10 h., vendredi et samedi, à 9 heures.	
<i>Météorologie dynamique.</i>	1 h. 20.
Mardi, à 10 heures.	
<b>M. Ch.-Eugène Guye, prof. ord.</b>	
<i>Physique expérimentale.</i>	4 h. Aula.
Mardi, à 9 h. ; mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.	
<i>Exercices pratiques (complément du cours).</i>	
Une après-midi par semaine.	3 h.
Jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures.	Lab. sous-sol.
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.	
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.]	
<b>M. Arthur Schidlof, prof. extr.</b>	
<i>Physique mathématique (Progr. A).</i>	2 h. 44.
Lundi, de 14 à 16 heures.	
<b>M. Amé Pictet, prof. ord.</b>	
<i>Chimie organique.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.	
Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches (chimie organique, inorganique et pharmaceutique).</i> Ec. de Chimie.	
Tous les jours. [S'adresser au professeur.]	
Labor. Chimie organ. et inorg.	
<b>M. Emile Cherbuliez, prof. extr.</b>	
<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 7 h.	Ec. de Chimie. P.A.
<b>M. Emile Briner, prof. ord.</b>	
<i>Chimie théorique (Chimie physique). 1<sup>re</sup> partie.</i>	2 h.
Vendredi et samedi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>1</sup>
<i>Chimie théorique (Chimie physique). 2<sup>me</sup> partie. — Electrochimie. Les bases physico-chimiques de la détermination de la concentration des ions hydrogènes (PH).</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

<i>Chimie technique.</i>	
Suite du cours d'hiver : exemples de fabrications de corps organiques. Industrie des carburants. 1 h.	
Mercredi, à 18 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Excursions techniques</i> avec conférences introductives. 1 h.	
(Seront annoncées au cours du semestre).	
<i>Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.</i>	
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.	
II. Travaux de recherches. Ecole de Chimie.	
Tous les jours [s'adresser au professeur]. Lab. Chim. techn. et théor.	
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>	
I. Exercices pratiques de chimie physique (programme du doctorat).	
II. Travaux de recherches. Ecole de Chimie.	
Tous les jours [s'adresser au professeur]. Lab. Chim. techn. et théor.	
<b>M. Louis Duparc, prof. ord.</b>	
<i>Minéralogie. (Cristallographie optique.)</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Ec. de Chimie. P.A. <sup>1</sup> .
<i>Description des minéraux.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Pétrographie</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Gîtes métallifères.</i>	1 h.
Mardi, à 18 h.	Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Chimie analytique.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	Ec. de Chimie. P.A.
<i>Toxicologie.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. Salle 10.
<i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>	2 h.
Samedi, de 14 à 16 heures.	Ec. de Chimie, Salle 10.
<i>Travaux pour étudiants avancés (deux demi-journées).</i>	
[S'adresser à l'assistant].	
<i>Travaux pratiques de prospection sur le terrain et dans le laboratoire.</i> [S'adresser au professeur]. 2 h.	
<i>Laboratoire de chimie analytique.</i> — Tous les jours.	
[S'adresser au professeur.] Ecole de Chimie.	

<sup>1</sup> Petit amphithéâtre.

M. Paul Wenger, prof. extr.

- I. Analyse des huiles, graisses. produits dérivés. 2 h.  
 II. Analyse des combustibles liquides  
 Jeudi et vendredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. P.A.

M. Charles Valencien, chargé de cours.

- Analyse des denrées alimentaires. 2 h.  
 Lundi, de 14 à 16 heures. Labor. cant. Service d'hyg.<sup>1</sup>

M. Emile Guyénot, prof. ord.

- Anatomie comparée des vertébrés. 5 h. 30.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.  
 Biologie générale. 1 h. 30.  
 Vendredi, à 17 heures.  
 Exercices pratiques d'anatomie comparée. 3 h.  
 Mercredi ou samedi, à 14 heures. Inst. de Zool., salle 10.

- Travaux journaliers d'anatomie comparée et de zoologie expérimentale.  
 Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Zool., salle 7, et Station de Zool. expérimental<sup>e</sup> 2.

- Laboratoire de recherches. 14.  
 Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Zoologie et Station de Zool. expérimental<sup>e</sup> 2.

M. Emile André, prof. ord.

- Zoologie lacustre. 1 h. 17.  
 Mardi, à 18 heures.  
 Protistologie (avec démonstrations au laboratoire). 1 h. 17.  
 Mercredi, à 18 heures.  
 Parasitologie. 1 h. 17.  
 Vendredi, à 18 heures.  
 Travaux pratiques [s'adresser au professeur]. Lab. de prot., parasit. et zool. lac.<sup>3</sup>

M. Robert Chodat, prof. ord.

- Systématique et biologie des Archidiophytes. 5 h.  
 Lundi, à 8 et à 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures. Aula.  
 Génétique végétale. 1 h. Aula.  
 Lundi, à 9 heures.  
 Botanique pharmaceutique. 2 h. Institut de Botanique.  
 Vendredi, de 10 heures à midi.

<sup>1</sup> Quai d'Arve.

<sup>2</sup> Chemin Sautter, 16.

<sup>3</sup> Rue de l'École-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

Excursions botaniques dans la vallée du Rhône.

Tous les jeudis.

Exercices pratiques de botanique (complément du cours). 3 h.

Mercredi ou samedi, de 14 à 17 heures. Inst. de Botanique.

Travaux pratiques dans le Laboratoire de botanique.

Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Botanique.

Travaux pratiques de biométrie et de génétique.

Tous les jours. Institut de Botanique.

Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations

Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Botanique.

Cours de vacances et Laboratoire de biologie alpine au

Jardin botanique de la Linnæa, Bourg-Saint-

Pierre (Valais), dès le 15 juillet.

[S'adresser au professeur.]

M. Fernand Chodat, prof. extr.

- Maladies des plantes. 1 h.  
 Samedi, à 7 heures. Inst. de Botan.

- Plantes des serres et des jardins. 1 h.  
 Mardi, à 17 heures. Inst. de Botan.

M. Alfred Lendner, prof. ord.

- Pharmacognosie et pharmacie. 4 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 h. Lab. de Pharmacogn.<sup>4</sup>

- Exercices pratiques de pharmacognosie microscopique. 3 h.  
 Lundi, de 9 heures à midi. Lab. de Pharmacogn.

Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.

[A organiser au cours du semestre.]

Consultation du Droguier par MM. les étudiants en pharmacie.

Tous les jours [s'adresser au professeur].

M. Léon-W. Collet, prof. ord.

- Histoire de la Terre. 2 h. 30.  
 Mardi, de 7 à 9 heures.

- Géographie physique. Analyse de régions naturelles 2 h.  
 (Amérique du Nord, Egypte, Espagne).

Mardi et mercredi, à 16 heures. 30.

Géologie de la Suisse. 1 h.

Mercredi, à 7 heures. 30.

<sup>4</sup> Rue de la Croix-Rouge, 2.

<i>Exercices pratiques de géologie.</i>	3 h.	
Mardi, de 14 à 17 heures.	Labor. de Géol. <sup>1</sup>	
<i>Exercices pratiques de paléontologie.</i>	3 h.	
Une demi-journée par semaine.	Labor. de Géol.	
<i>Travaux pratiques de microscopie des roches sédimentaires.</i>		
[S'adresser au professeur.]	Labor. de Géol.	
<i>Laboratoire partiel.</i>		
Cinq demi-journées	Labor. de Géol.	
<i>Laboratoire complet.</i>		
Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures, sauf le samedi.	Labor. de Géologie.	
<b>M. Edouard-A. Paréjas</b> , chargé de cours.		
<i>Géologie spéciale.</i> — Les sédiments d'origine organique.		
Eléments de micropaléontologie.	1 h.	
Vendredi, à 7 heures.		30.
<b>M. André Chaix</b> , chargé de cours.	3 h.	
<i>Topographie expéditive.</i>	Sur le terrain.	
Jeudi, à 8 heures.		
<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.	
Lundi et mardi, à 18 heures.		30.
Morphologie comparative: Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu. — Principes d'eugénique: La lutte contre les hérédités déficientes.	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		30.
Les races et peuples de la terre. Eléments d'anthropologie descriptive et d'ethnographie.	1 h.	
Lundi, à 14 heures.		17.
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.		57.
<i>Répétitoire du cours.</i>	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie <sup>2</sup> .	
<i>Travaux pratiques.</i>		
Tous les jours [s'adresser au professeur.]	Labor. d'Anthropol.	
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).		

<sup>1</sup> Bâtiment du service d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.  
<sup>2</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

<b>M. Edouard Claparède</b> , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — La mémoire.	2 h.	
Lundi et mardi, à 11 heures.		30
<i>Conférence.</i> — Psychologie de l'adolescence.	1 h.	
Vendredi, à 14 heures.	Lab. de Psychologie <sup>1</sup> .	
<i>Exercices pratiques.</i> — Phénomènes intellectuels, tests mentaux, aptitudes.	3 h.	
Vendredi, de 9 heures à midi.	Lab. de Psychologie.	
<i>Recherches spéciales.</i>		
Tous les jours.	Lab. de Psychologie.	
<b>M. Jean Piaget</b> , prof. extr.		
<i>Les problèmes principaux de l'histoire de la pensée mathématique.</i>	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.		45.
<i>Conférence.</i>	1 h.	
Jeudi, à 10 heures.		55.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Charles-G. Boissonnas</b> , Dr ès sc.		
<i>Applications de la thermodynamique à la chimie</i> (avec exercices de calcul).	1 h.	
(Jour et heure à fixer).		E. C. P. A.
<b>M. B. P. Georges Hochreutiner</b> , Dr ès sc.		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		44.
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.	
Samedi, à 18 heures.		44.
<b>M. Adrien Jayet</b> , Dr ès sc.		
<i>Quelques phénomènes paléontologiques relatifs à l'évolution.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer).		
<b>M. Hugo Heinis</b> , Dr phil.		
<i>L'école et le problème de l'orientation professionnelle.</i>	1 h.	
Lundi, à 16 heures.		46.
<b>M. Fernand Lévy</b> , Dr ès sc.		
<i>Théorie des groupes.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		44.
<i>Mathématiques financières.</i>	1 h.	
Mardi, à 16 h.		44.

<sup>1</sup> Rue des Maraichers, 44.

<b>M. Jean-Philippe Lugrin</b> , Dr ès sc. Ing. chimiste. <i>Les méthodes d'organisation rationnelle des entreprises et leur application à l'industrie chimique</i> (2 <sup>e</sup> partie).	1 h.	17.
Jeudi, à 18 heures.		
<b>M. André Naville</b> , Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de cytologie.</i>	1 h.	28.
Vendredi, à 18 heures.		
<b>M. Henri-Charles Paillard</b> , Dr ès sc. <i>Répertoire de chimie organique : produits intermédiaires et matières colorantes.</i>	1 h.	
Vendredi, à 8 heures.	Ec. de Chimie.	Salle 23.
<i>Chimie technique des parfums.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.	Ecole de Chimie.	P. A.
<b>M. Auguste Pazziani</b> , Dr ès sc. <i>Introduction à la physique des rayons X.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
<b>M. Arnold Pictet</b> , <i>Entomologie expérimentale.</i>	1 h.	17.
Mercredi, à 17 heures.		
<b>M. Louis Reverdin</b> , Dr ès sc. <i>Les faunes préhistoriques.</i>	1 h.	44.
Mercredi, à 17 heures.		
<b>M<sup>lle</sup> Eugénie Rogovine</b> , Dr ès-sc. <i>Urologie.</i>	1 h.	
Jeudi, à 8 heures.		
<b>M. Bernard Susz</b> , Dr ès sc. Ing.-Chimiste. <i>Introduction aux nouvelles théories quantiques et leurs applications à la chimie.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		
<b>M. Eugène Wassmer</b> , Dr ès sc. <i>Les substances radioactives et leurs applications</i> (curie-thérapie, etc.).	1 h.	44.
Mercredi, à 14 heures.		
<b>M<sup>lle</sup> Ida Welt</b> , Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de biochimie.</i>	1 h.	28.
Jeudi, à 10 heures.		
<i>Histoire de la chimie.</i>	1 h.	28.
Jeudi, à 11 heures.		

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Muséum d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, Dr ès sciences.

Le *Musée d'ethnographie*, avec l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques, ès sciences psychologiques, en pharmacie; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen de diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de chimie technique et de pharmacie, consulter les plans d'études de la Faculté des Sciences ; pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de Médecine.

## ECOLE DE PHARMACIE

L'Ecole de pharmacie de l'Université de Genève prépare les étudiants suisses aux examens du Diplôme de pharmacien, et les étudiants étrangers au Diplôme de pharmacien de l'Université de Genève. Seuls, les pharmaciens ayant obtenu, selon les dispositions du règlement fédéral du 28 novembre 1912, le Diplôme de pharmacien, jouissent du droit de libre exercice de la pharmacie sur le territoire de la Confédération suisse.

Sont admis dans l'Ecole de pharmacie, les étrangers qui possèdent un diplôme leur assurant, dans leur propre pays, le droit de subir, sans restrictions, les examens de pharmacie ; sont admis, en particulier, les élèves qui ont subi avec succès l'examen de validation de stage. Ces élèves sont alors dispensés du stage de dix-huit mois dans une pharmacie, prévu par le règlement de l'Université, et des examens d'assistant-pharmacien, prévus par les articles 85 et 86 du même règlement. Ils ne sont cependant pas dispensés de l'examen des sciences naturelles des pharmaciens, prévu aux articles 81 à 84.

Les études universitaires s'étendent sur cinq semestres, mais la Faculté recommande aux étudiants en pharmacie, en vue de leur perfectionnement, de prolonger ces études d'un semestre. Les candidats ayant déjà subi avec succès des examens correspondants à ceux exigés par le règlement de l'Université pourront être dispensés de tout ou partie des épreuves orales ou pratiques de l'examen des sciences naturelles des pharmaciens. Ils ne pourront en aucun cas, en vue du diplôme universitaire, être dispensés d'une partie de l'examen professionnel ni de cet examen entier. Les porteurs du diplôme de pharmacie de l'Université de Genève peuvent se présenter aux examens du Doctorat en pharmacie, s'ils ont un certificat de maturité ou tout autre certificat jugé équivalent par la Faculté.

Tous les renseignements relatifs à ces études sont contenus dans une brochure intitulée : *Ecole de pharmacie, Guide pour les étudiants suisses et étrangers*.

Les étudiants peuvent obtenir des renseignements complémentaires (organisation des études, équivalences des grades, etc.), en s'adressant à l'Administrateur de l'Ecole de pharmacie.

## RECHERCHES DE PROSPECTION

L'Université délivre le diplôme d'ingénieur-chimiste avec la mention « prospection ».

L'enseignement, en vue de ce diplôme, comprend :

1. Minéralogie théorique et appliquée (Cristallographie. Connaissance pratique des minéraux. Détermination au chalumeau, etc., etc.)
2. La Pétrographie microscopique et chimique.
3. La Géologie théorique et pratique (avec excursions géologiques et levés sur le terrain).
4. Eléments de Topographie pour les relevés rapides sur le terrain.
5. Gites métallifères et gites non métalliques y compris les gites pétrolifères qui font l'objet d'un enseignement spécial.
6. Métallographie.
7. Excursions de plusieurs jours, consacrées à la visite de centres minéralisés en exploitation, dans divers pays d'Europe.

Ce programme suppose la connaissance complète de la Chimie appliquée telle qu'elle est exigée pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Les prospecteurs qui désirent obtenir ensuite le titre de Docteur sont astreints à faire une thèse qui comporte l'étude complète d'un gisement, au point de vue topographique, géologiques et minier, avec l'échantillonnage et les essais du minerai, l'étude éventuelle d'un procédé de concentration et le traitement possible du minerai, s'il s'agit d'un gîte métallique.

Des renseignements plus détaillés peuvent être obtenus (organisation des études, leur coût approximatif, etc.) auprès du Doyen de la Faculté des Sciences.

## Excursions scientifiques

Les Professeurs de la Faculté des Sciences organisent (principalement au semestre d'été) des excursions d'une ou plusieurs journées comme compléments des cours de chimie technique, de botanique, de zoologie, de géologie, d'anthropologie préhistorique, ainsi que des visites d'usines, de gites métalliques, de mines, etc.

E. C. = Ecole de Chimie.  
 P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.  
 A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale  
 I. B. = Institut de Botanique.  
 I. H. = Institut d'Hygiène.

## FACULTÉ DES SCIENCES

L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.  
 L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.  
 L. G. P. = Laboratoire de Géographie Physique.  
 L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.  
 L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.  
 L. Z. = Lab. de Zoologie.

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Wavre Cherbuliez Collet	Wavre Cherbuliez Collet	Wavre Cherbuliez Collet	Wavre Cherbuliez Paréjas Paillard	F. Chodat
8 à 9	Fehr R. Chodat Lendner	Wavre Lendner Collet	Wavre Guye Lendner	Wenger A. Chaix Rogovine	Wavre Guye Duparc Wenger Lendner	Guye
9 à 10	Fehr R. Chodat Lendner	Guye	Fehr R. Chodat	Piaget	Tiercy R. Chodat Claparède	Tiercy R. Chodat
10 à 11	Fehr Guyénot Lendner	Tiercy Guyénot	Tiercy Guyénot	Piaget Welt	Guyénot R. Chodat Claparède	Guyénot
11 à 12	Amé Pictet Duparc Lendner Pittard Claparède	Amé Pictet Duparc Claparède	Amé Pictet Duparc Pittard	Mirimanoff Welt Pittard	Fehr Amé Pictet Briner R. Chodat Claparède	Amé Pictet Briner

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Schidlof Valencien	Wavre Collet	Wassmer		Claparède	Duparc
15 à 16	Schidlof Valencien	Wavre Collet				Duparc
16 à 17	Mirimanoff Heinis	Mirimanoff Collet Lévy	Fehr Collet			
17 à 18	Wavre Duparc	Tiercy Duparc F. Chodat Lévy Susz	Fehr Duparc Reverdin Pictet		Fehr Guyénot	
18 à 19	Wavre Briner Pittard	Duparc André Pittard Paillard	Fehr Briner André Pittard Hochreutiner	Lugrin	Fehr André Naville	Hochreutiner

# FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

M. <b>Victor Martin</b> , prof. ord.	Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>	
Odyssée, v-viii.	2 h. 47.
Lundi, de 8 à 10 heures.	
Théocrite : Idylles inscrites au programme de la licence.	3 h. 47.
Mardi, de 10 à 12 heures, et mercredi, à 15 h.	
Thème grec.	1 h. 47.
Mercredi, à 8 heures.	
Papyrologie grecque. — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.	
[S'adresser au professeur.]	B.P. <sup>1</sup>
M. <b>André Oltramare</b> , prof. ord.	
<i>Interprétation d'auteurs latins.</i>	
Tacite : La Germanie.	2 h. 45.
Mardi, à 8 et à 9 heures.	
Cicéron : De natura deorum, livre II.	2 h. 45.
Mercredi et samedi, à 9 heures.	
Histoire de la littérature latine. — Les poèmes didactiques de Lucrèce et de Virgile.	1 h.
Mercredi, à 17 et à 18 heures. (Tous les quinze jours).	B. P. <sup>1</sup>
M. <b>Albert Thibaudet</b> , chargé de cours.	
Stendhal et son groupe.	2 h. Aula.
Jeudi et vendredi, à 18 heures.	
Exercices de séminaire.	2 h. 47.
Jeudi, de 8 à 10 heures.	
M. <b>Ernest Muret</b> , prof. ord.	
Introduction à l'étude des langues romanes.	2 h. 47.
Mercredi et vendredi, à 10 heures.	
Conférences :	
Explication des poésies de François Villon ( <i>Classiques français du moyen âge</i> , n° 2).	2 h. B.P. <sup>1</sup>
Jeudi, à 10 et à 11 heures.	

<sup>1</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

Explication du <i>Decameron</i> de Boccace ( <i>Novelle scelte</i> , per cura di R. Fornaciari; Firenze, Sansoni).	Salle
Mardi, à 10 et à 11 heures.	2 h. B.P. <sup>1</sup>
M. <b>Alexis François</b> , prof. ord.	
<i>Histoire de la langue française.</i> — Le XVIII <sup>e</sup> et le XIX <sup>e</sup> siècle.	1 h. 45.
Vendredi, à 15 heures.	
Conférence. — Examen des méthodes appliquées à la critique littéraire.	1 h. B.P. <sup>1</sup>
Vendredi, à 17 heures.	
Conférence. — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	1 h. B.P. <sup>1</sup>
Samedi, à 8 heures.	
Conférence. — Explication littéraire des auteurs de la licence.	1 h. 47.
Mardi, à 18 heures.	
M. <b>Albert Sechehaye</b> , prof. extr.	
<i>Les principes de l'analyse logique et grammaticale ; théorie et application (suite du cours d'hiver : les agencements complexes).</i>	1 h. 47.
Mercredi, à 17 heures.	
M. <b>Georges Thudichum</b> , prof. extr.	
<i>La phonétique du français d'aujourd'hui ; ses caractères fondamentaux. Les erreurs de l'enseignement traditionnel et de l'école en matière de prononciation.</i>	2 h. 57.
Mercredi et vendredi, à 15 heures.	
M. <b>Gottfried Bohnenblust</b> , prof. ord.	
<i>Littérature allemande.</i>	
Goethe.	2 h. 45.
Lundi et mardi, à 11 heures.	
Poètes modernes.	1 h. 45.
Lundi, à 18 heures.	
Conférences : La critique littéraire : Histoire, théorie, exercices.	2 h. B.P. <sup>1</sup>
Vendredi, de 10 heures à midi.	
Lecture d'auteurs du moyen âge : Minnesangs Frühling.	1 h. B.P. <sup>1</sup>
Vendredi, à 9 heures.	

<sup>1</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
<b>M. Louis-Frédéric Choisy</b> , prof. ord. <i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — Le romantisme anglais. Byron, Shelley. Vendredi, à 17 heures.	1 h. 45.
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i> Wordsworth : <i>The Excursion</i> . Mercredi, à 11 heures.	1 h. 47.
Shakespeare : <i>Hamlet</i> . (Ce dernier cours se donne en anglais). Vendredi, à 11 heures.	1 h. 45.
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord. <i>Le langage et la vie sociale.</i> Mardi, à 16 heures et samedi à 11 heures.	2 h. 45.
<i>La linguistique dans l'enseignement des langues.</i> Applications au français et à l'allemand. Lundi et mardi, à 17 heures.	2 h. 45.
<i>Questions choisies de grammaire comparée du grec et du latin.</i> Lundi, à 18 heures, et samedi, à 10 heures.	2 h. 47.
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne depuis Leibnitz jusqu'à nos jours. Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	3 h. 45.
<i>Cours spécial.</i> — La philosophie de la Renaissance. Jeudi, à 11 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence.</i> — Esthétique : dissertations et discussions. Samedi, de 14 à 16 heures.	2 h. 47.
<b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord. <i>Cours.</i> — Philosophie morale; problèmes et doctrines. Mardi, à 15 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence.</i> — Questions de philosophie générale et de philosophie morale. Lundi, à 14 heures.	1 h. 47.
<b>M. Frank Grandjean</b> , prof. ord. <i>Théorie de la connaissance.</i> — La logique formelle et le mécanisme de la raison. La logique et l'ontologie scolastique. Mardi et vendredi, à 17 heures.	2 h. 49.

	Salle
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord. [en congé]. [Suppléant : M. Jules Dubois, D <sup>r</sup> en philosophie]. <i>Histoire de l'éducation.</i> — Le moyen âge (fin) et la Renaissance. Mercredi, à 17 heures.	1 h. 45.
<i>Pédagogie théorique.</i> — Esquisse d'une morale pédagogique. Lundi, à 16 heures.	1 h. 44.
<i>Conférence de pédagogie.</i> — L'éducation à l'école : travaux et discussion. Lundi, à 17 heures.	1 h. 47.
<b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord. <i>Pédagogie expérimentale.</i> — L'éducation fonctionnelle et l'enseignement des langues. Lundi et vendredi, à 17 heures.	2 h. 57.
<i>Conférence.</i> — (Avec la collaboration de M. Louis-J. Courtois) : Explication historique et pédagogique de l' <i>Emile</i> livre II. Mercredi, de 16 à 18 heures.	2 h. I.S.E. <sup>1</sup> .
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord. [en congé]. Suppléants : a) M. Edmond Rossier, prof. à l'Université de Lausanne. <i>Histoire de l'Europe au 19<sup>e</sup> siècle</i> (suite du cours d'hiver). Lundi et mercredi, à 14 heures.	2 h. 45.
<i>Conférence.</i> — Questions de politique contemporaine. Lundi, à 15 heures.	1 h. 47
b) M. André Oltramare, prof. ord. <i>Histoire de Rome de la première à la deuxième guerre punique.</i> Samedi, à 10 heures.	1 h. 45.
<i>Conférence d'histoire romaine.</i> Mercredi, à 17 et à 18 heures. (Tous les quinze jours)	1 h. B.P.
<b>M. Paul-E. Martin</b> , prof. ord. <i>Histoire du moyen âge, institutions et civilisation.</i> — Le régime féodal. Mardi, à 15 heures.	1 h. 46.

<sup>1</sup> Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraîchers, 44.

	Salle
<i>Histoire moderne.</i> — La Réforme en France : De Farel à Calvin.	1 h.
Mercredi, à 15 heures.	45.
<i>Paléographie latine et française.</i> — Exercices pour les élèves des divers degrés. (1 1/2 heure pour chaque groupe).	3 h.
Mercredi, à 9 h. et à 10 h. 30.	Arch. d'Etat. (Salle Harvey).
<i>Conférences :</i>	
Histoire et institutions du moyen âge (Exercices pratiques et auteurs de la licence).	1 h.
Lundi, à 18 heures.	B.P. <sup>1</sup>
Histoire moderne (Exercices pratiques, auteurs de la licence).	1 h.
Mardi, à 17 heures.	B.P.
<b>M. Charles Borgeaud, prof. ord.</b>	
<i>Histoire nationale.</i> (Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.
Vendredi et samedi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey).
<b>M. William E. Rappard, prof. ord.</b> [en congé partiel].	
<i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
[Suppléant partiel : <b>M. Antony Babel</b> , chargé de cours.]	
<i>Histoire économique.</i> — Le XIX <sup>e</sup> siècle.	3 h.
Mardi, à 11 et à 16 h.; mercredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence.</i>	1 h.
a) Travaux sur la période étudiée dans le cours.	
b) L'école libérale française de J.-B. Say à Bastiat.	58.
Mardi, à 10 heures.	
<b>M. Waldemar Deonna, prof. ord.</b>	
<i>Archéologie classique.</i> — L'art et la civilisation de la Grèce préhellénique (avec projections).	2 h.
Lundi et vendredi, à 17 heures.	46.
<b>M. Eugène Pittard, prof. ord.</b>	
<i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primiti-	

<sup>1</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

	Salle
ves. Origine des populations européennes.	2 h.
Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
<i>Conférence.</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	57.
<i>Répétitoire pratique.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> .
<i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).	
<b>M. Serge Karcevski, chargé de cours.</b>	
<i>Littérature russe : 1880-1914</i> (Tchékhov, Gorki, etc.)	
[Suite du cours d'hiver].	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	45.
<i>Interprétation d'auteurs russes.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	Foyer d'étude slaves <sup>2</sup> .
<i>Cours élémentaire de langue russe</i> (réservé aux candidats à la licence).	2 h.
(Jour et heure à fixer.)	Foyer d'études slaves <sup>2</sup> .
<i>Interprétation d'auteurs tchèques.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	Foyer d'études slaves <sup>2</sup> .
<b>M. Edmond Privat, chargé de cours.</b>	
<i>Langue internationale Esperanto.</i>	
L'expression des sentiments.	1 h.
Samedi, à 15 h.	17.

## SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur Alexis FRANÇOIS, administrateur.

<b>M. Alexis François, prof. ord.</b>	
<i>Questions de syntaxe classique depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	57.
<b>M. Albert Secheyaye, prof. extr.</b>	
<i>Analyse des moyens d'expression (stylistique).</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	57.
<i>Versification.</i>	2 h.
Mardi, à 15 heures, et samedi, à 14 heures.	57.

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 44.

<sup>2</sup> Rue Emile Yung, 41.

<b>M. Georges Thudichum</b> , prof. extr. <i>Phonétique théorique et pratique. — Correction des accents étrangers. Diction.</i>	2 h.	57.
Mercredi et vendredi, à 16 heures.		
<b>M. François Ruchon</b> , Dr ès lettres. <i>Conférence de lecture analytique.</i>	1 h.	57.
Lundi, à 18 heures.		
<b>M. Henri de Ziegler</b> , lic. ès lettres. <i>Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.</i>	1 h.	57.
Mardi, à 16 heures.		
<i>Exercices de composition et d'élocution.</i>	1 h.	57.
Mardi, à 17 heures.		
<b>M. Louis-John Courtois</b> , Dr ès lettres, privat-docent. <i>Exercices de traduction d'allemand en français.</i>	1 h.	57.
Mardi, à 18 heures.		
<b>M. Edmond Langenbach</b> , lic. ès lettres. <i>Exercices de traduction d'anglais en français.</i>	1 h.	57.
Jeudi, à 9 heures.		
<b>M. Albert Roussy.</b> <i>Exercices de traduction de russe en français.</i>	1 h.	58.
Mercredi, à 18 heures.		
<i>Exercices de traduction de polonais en français.</i>	1 h.	58.
Mardi, à 18 heures.		
D'autres exercices de traduction d'autres langues en français sont prévus en cas d'inscriptions suffisantes.		
<b>M. François Bouchardy</b> , lic. ès lettres. <i>Mœurs et institutions de la France. — XIX<sup>e</sup> siècle. — Questions choisies.</i>	1 h.	57.
Samedi, à 15 heures.		
<b>M. Charles Burky</b> , prof. extr. <i>Géographie humaine des pays de langue française. — I. La France (suite).</i>	1 h.	
Six conférences, à raison d'une conférence par semaine, données au début du semestre.		
Mercredi, à 18 heures. 57.		
<b>M. Louis Zbinden</b> , lic. ès lettres, privat-docent. <i>Méthodologie du français. — 1<sup>o</sup> Examen des métho-</i>		

des actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.	1 h.	57.
Vendredi, à 17 heures.		
2 <sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.	2 h.	
Lundi, de 16 à 18 heures. E.B.J. <sup>1</sup>		
<b>M. Jean Piaget</b> , prof. extr. <i>Psychologie de la pensée et du langage chez l'enfant.</i>	1 h.	
Vendredi à 16 h. (tous les 15 jours). I.S.E. <sup>2</sup>		

=====

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

- I. Cours moyen : Phonétique 3 h. Vocabulaire pratique 5 h. Exercices oraux 5 h. Grammaire et exercices écrits 5 h.  
 II. Cours supérieur : Lecture expliquée 3 h. Grammaire 3 h. Composition 3 h. Traduction 3 h. Conversation 3 h. Phonétique et récitation 3 h.  
 (Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé au Secrétariat de l'Université).

=====

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Isaac Benrubi</b> , Dr phil. <i>Philosophes et psychologues de la Suisse romande.</i>	1 h.	17.
Mercredi, à 15 heures.		
<b>M. Louis-John Courtois</b> , Dr ès lettres. <i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme. — II. De Montesquieu à Victor Hugo.</i>	2 h.	58.
Lundi, à 15 heures, et mardi, à 17 heures.		
<b>M. Edouard Cros</b> , Dr en philosophie. <i>Adam Mickiewicz, Jules Slowacki et Sigismond Krasinski.</i>	1 h.	44.
Lundi, à 18 heures.		
<i>Conférence de littérature polonaise. — Interprétation des auteurs de la licence.</i>	1 h.	46.
Samedi, à 10 heures.		

<sup>1</sup> Ecole des jeunes filles du boul. James-Fazy.

<sup>2</sup> Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraichers, 14.

M. Georges Cuendet, Dr ès lettres. <i>Introduction à l'indianisme.</i> Mercredi, à 14 heures.	1 h.	46.
M. Louis Gielly. <i>Histoire de l'art. — La sculpture italienne.</i> Vendredi, à 18 heures.	1 h.	46.
M. Otto Hassler, Dr phil. <i>Lecture d'auteurs pour la licence.</i> Mardi, à 17 heures.	1 h.	58.
<i>Traduction de textes français</i> (thème de la licence). Mardi, à 16 heures.	1 h.	B.P. <sup>1</sup>
<i>Cours pratique d'allemand.</i> Lundi, à 17 heures.	1 h.	28.
M <sup>lle</sup> Pauline Long, Dr ès lettres. <i>Les compositeurs d'opéras au XVIII<sup>e</sup> siècle en Suisse.</i> Mercredi, à 17 heures.	1 h.	57.
M. Marcel Raymond, Dr ès lettres. <i>La poésie française contemporaine.</i> (Continuation du cours du semestre précédent). Mercredi, à 18 heures.	1 h.	28.
M. François-Frédéric Roget. <i>Langue et littérature anglaises.</i> Cours principal. — Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeariens. Textes anglo-saxons et en vieil anglais, au gré des intéressés. Lundi et mercredi, à 16 heures.	2 h.	47.
Cours accessoire du précédent. — La poésie anglaise au XIX <sup>e</sup> siècle. Explication de textes complets et commentés au fond et à la forme. Vendredi, à 16 et à 17 heures.	2 h.	47.
M. Léon Walther, Dr en philosophie. <i>L'orientation professionnelle.</i> Samedi, à 14 heures.	1 h.	45.
M. Nicolas Zaytzeff. <i>Cours pratique de langue russe.</i> Lundi, à 18 heures.	1 h.	47.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue, de la littérature et de la civilisation des pays de langue française, plus spécialement en vue de ceux qui se vouent à l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, outre les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices brevetés), toutes les personnes reconnues aptes à suivre avec fruit l'enseignement du Séminaire.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Les membres *réguliers* préparent l'examen du *Certificat d'études françaises*, qui a lieu à la fin de chaque semestre, ou du *Diplôme*

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

<sup>1</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

d'aptitude à l'enseignement du français moderne, qui a lieu, après deux semestres de préparation, à la fin de l'année scolaire.

Dans le premier cas (certificat), ils doivent être munis d'un certificat de maturité avec ou sans latin, ou d'un brevet d'instituteur suisse, ou, de toute autre manière, justifier de connaissances et d'aptitudes en rapport avec l'enseignement du séminaire.

Dans le second cas (diplôme), il faut, en outre, faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de quelque pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Phonétique appliquée ; Diction et prononciation ; Grammaire historique ; Syntaxe et vocabulaire du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours ; Versification ; Etude des moyens d'expression (stylistique) ; Lecture expliquée d'auteurs français modernes ; Traduction ; Elocution et rédaction ; Géographie humaine, mœurs, institutions, littérature des pays de langue française ; Principes et méthodes d'enseignement.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

### Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

Degré A. (Cours moyen). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre et à parler la langue. Exercices de phonétique, de vocabulaire pratique, de grammaire, de conversation, de dictée et de rédaction.

Degré B. (Cours supérieur). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement a pour objet d'exercer les élèves à parler et écrire couramment la langue. Exercices de phonétique, de récitation, de narration, de conversation. Lecture expliquée ; vocabulaire ; grammaire ; composition ; traduction.

Un examen préliminaire de classement sert à répartir les élèves entre les degrés A et B.

### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1930 auront lieu du 4 juillet au 11 octobre. Le programme comprendra :

1<sup>o</sup> *Cours de langue et de littérature françaises* : Littérature classique ; littérature moderne et littérature contemporaine ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et gramophoniques.

2<sup>o</sup> *Cours élémentaire de français moderne.*

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

## INSTITUT DES SCIENCES DE L'EDUCATION

(Institut J. J. Rousseau)

Directeur : M. le professeur PIERRE BOVET.

Directeur adjoint : M. le professeur JEAN PIAGET.

L'Institut a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique<sup>1</sup>.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Education morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Education des petits. — Education physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre un *Diplôme* et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au *Doctorat en philosophie* (mention pédagogie).

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraîchers, 44.

<sup>1</sup> Fondé en 1912, l'Institut des Sciences de l'Education a été rattaché à la Faculté des Lettres le 9 avril 1929.

B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
 E. J. F. = Ecole primaire du B<sup>cl</sup> James-Fazy.  
 L.A. = Laboratoire d'Anthropologie.

## FACULTÉ DES LETTRES

I.S.E. = Institut des Sciences de l'éducation.  
 A. E. = Archives d'Etat.  
 I. R. = Institut J. J. Rousseau.  
 S. F. = Séminaire de français moderne.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	V. Martin	47	Oltramare	45	V. Martin	47	Thibaudet	47			François	B.P.
9 à 10	V. Martin	47	Oltramare	45	Oltramare P. E. Martin	45 A. E.	Thibaudet Langenbach (S.F.)	47 57	Bohnenblust	B.P.	Oltramare	45
10 à 11			V. Martin Muret Babel	47 B.P. 58	Muret P. E. Martin	47 A.E.	Muret	B.P.	Muret Bohnenblust Borgeaud	47 B.P. 49	Bally Oltramare Borgeaud Cros	47 45 49 46
11 à 12	Bohnenblust	45	V. Martin Muret Bohnenblust Babel	47 B.P. 45 46	Choisy Babel Pittard	47 46 57	Muret Werner Pittard	B.P. 45 L.Anthr.	Bohnenblust Choisy	B.P. 45	Bally	45

A. E. = Archives d'Etat.  
 I. R. = Institut des Sciences de l'Education.  
 B. P. = Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
 E. B. J. = Ecole boul. James-Fazy.

## FACULTÉ DES LETTRES (suite).

F.E.S. = Foyer d'Etudes Slaves, rue Emile-Yung, 11.  
 S. F. = Séminaire de français moderne.  
 L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Reverdin Rossier	47 45			Rossier Cuendet	45 46					Werner Sechehaye (S.F.) Walther	47 57 45
15 à 16	François (S.F.) Rossier Courtois	57 47 58	Reverdin P. E. Martin Sechehaye (S.F.)	45 46 57	V. Martin Thudichum P. E. Martin Benrubi	47 57 45 47			François Thudichum	45 57	Werner Privat Bouchardy (S.F.)	47 17 57
16 à 17	Werner Zbinden (S.F.) Dubois Roget	45 E.B.J. 44 47	Bally Babel de Ziegler (S.F.) Hassler	45 46 57 B.P.	Werner Bovet Thudichum (S.F.) Roget	45 I.S.E. 57 47	Borgeaud	50	Werner Piaget (S.F.) Thudichum (S.F.) Roget	45 I.S.E. 57 47	Sechehaye (S.F.)	57
17 à 18	Bally Dubois Bovet Deonna Zbinden (S.F.) Hassler	45 47 57 46 E.B.J. 28	Bally Grandjean P. E. Martin de Ziegler (S.F.) Courtois Hassler	45 49 B.P. 57 58 17	Oltramare Sechehaye Dubois Bovet Rappard Long	B.P. 47 45 I.S.E. 30 57	Borgeaud	50	François Choisy Grandjean Bovet Deonna Roget	B.P. 45 49 57 46 47		
18 à 19	Bohnenblust Bally P. E. Martin Pittard Ruchon (S.F.) Cros Zaytzeff	45 47 B.P. 30 57 44 17	François Pittard Courtois (S.F.) Roussy (S.F.)	47 30 28 58	Oltramare Karcevski Roussy (S.F.) Burky (S.F.) Raymond	B.P. 45 58 57 28	Thibaudet	Aula	Thibaudet Zbinden (S.F.) Gielly	Aula 57 46		

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

## ET SOCIALES

M. le professeur Edouard FOLLLET, Doyen.

	Salle
<b>M. Guillaume-Léonce Duprat</b> , prof. ord.	
<i>Sociologie</i> . — Physiologie sociale de l'éducation.	2 h.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.	48.
<i>Economie sociale</i> . — Economie sociale rurale.	2 h.
Lundi, à 16 et à 17 heures.	30.
<i>Conférence</i> . — Préparation aux examens de sociologie, économie sociale et systèmes politiques ; exercices pratiques de journalisme.	2 h.
Lundi, à 10 et à 11 heures.	46.
Direction d'études sociologiques (travaux de licence et de doctorat).	
Vendredi, à 11 heures.	Biblioth. de la Faculté <sup>1</sup> .
<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Economie politique générale</i> . — La répartition et la consommation des richesses	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence</i> .	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<i>Economie politique spéciale (conférence)</i> . — Sujet des travaux : questions concernant l'économie du travail.	1 h.
Samedi, à 17 heures.	48.
<i>Economie publique (cours et conférence)</i> . — Les régions et leur évolution.	2 h.
Mercredi, à 18 heures, et vendredi, à 8 heures.	46.
<b>M. William-E. Rappard</b> , prof. ord. [en congé partiel].	
<i>Finances publiques</i> . — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Cours spécial</i> . — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.

<sup>1</sup> Promenade du Pin, 5.

	Salle
[Suppléant partiel : M. <b>Antony Babel</b> , chargé de cours.]	
<i>Histoire économique</i> . — Le XIX <sup>e</sup> siècle.	3 h.
Mardi, à 11 et à 16 h. ; mercredi, 11 heures.	46.
<i>Conférence</i> .	1 h.
a) Travaux sur la période étudiée dans le cours.	
b) L'école libérale française de J.-B. Say à Bastiat.	
Mardi, à 10 heures.	58.
<b>M. Charles Burky</b> , prof. extr.	
<i>Géographie humaine</i> . — Les pays musulmans. (Les bases géographiques de leurs problèmes sociaux et économiques).	2 h.
Mardi et mercredi, à 17 heures.	46.
<i>Conférence</i> . — Les Indes britanniques, considérées comme cas particulier du cours (discussion et travaux pratiques).	1 h.
Mardi, à 18 heures.	57.
<b>M. Liebmann Hersch</b> , prof. ord.	
<i>Statistique générale</i> . — Eléments de démographie comparée (mariages et divorces ; naissances ; décès ; excédent des naissances ; calcul de survie).	2 h.
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	46.
<i>Conférence de statistique générale</i> . — Analyse de documents statistiques ; travaux des élèves et discussions.	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	46.
<i>Statistique spéciale</i> . — L'accroissement naturel de la population dans les pays de civilisation occidentale.	2 h.
Mercredi, à 9 et à 10 heures.	Sémin. de statistique <sup>1</sup> .
<i>Conférence de statistique spéciale</i> .	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	Sémin. de statistique <sup>1</sup> .
<i>Travaux pratiques</i> . — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).	
(Jours et heures à fixer.)	
<b>M. Claudius Terrier</b> , prof. extr.	
<i>Economie commerciale</i> .	4 h.
Organisation et gestion financières des entreprises.	
Jeudi et vendredi, à 9 et à 10 h.	46.

<sup>1</sup> Promenade du Pin, 5.

<i>Conférence.</i> — Etude comparée de la structure financière des principaux types d'entreprises.	2 h.	57.
Samedi, à 9 h. et à 10 heures.		
<i>Exercices de comptabilité,</i>	2 h.	46.
Lundi, à 14 et à 15 h.		
<i>Calculs commerciaux.</i>	2 h.	46.
Mardi, à 14 et à 15 h.		
<b>M. Edouard Folliet</b> , prof. ord.		
<i>Vérification des comptes dans les sociétés anonymes.</i>	3 h.	46.
Mardi, de 8 à 10 h., et mercredi, à 8 heures.		
<i>Les changes.</i>	1 h.	46.
Mercredi, à 9 heures.		
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux au point de vue comptable et juridique.	2 h.	46.
Lundi, de 8 à 10 heures.		
<b>M. Edmond Pittard</b> , chargé de cours.		
<i>Droit commercial.</i> — Assurances privées.	2 h.	45.
Mercredi, à 10 h. et vendredi, à 8 heures.		

### COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

<b>M. Henri Fehr</b> , prof. ord.		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.	20.
Lundi, de 8 à 10 heures; mercredi, à 9 heures.		
<b>M. Dmitry Mirimanoff</b> , prof. extr.		
<i>Calcul des probabilités.</i>	1 h.	20.
Jeudi, à 11 heures.		
<b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.	30.
Lundi et mardi, à 18 heures.		
Morphologie comparative: les races et les milieux. — Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. — Principes d'eugénique: La lutte contre les hérédités déficientes.	1 h.	30.
Mercredi, à 18 heures.		

<b>M. Edouard Claparède</b> , prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — La mémoire.	2 h.	30
Lundi et mardi, à 11 heures.		
<b>M. Charles Bally</b> , prof. ord.		
<i>Le langage et la vie sociale.</i>	2 h.	45.
Mardi, à 16 heures et samedi, à 11 heures.		
<b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.		
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne depuis Leibnitz jusqu'à nos jours.	3 h.	45.
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.		
<b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord.		
<i>Cours.</i> — Philosophie morale; problèmes et doctrines.	1 h.	45.
Mardi, à 15 heures.		
<b>M. Frank Grandjean</b> , prof. ord.		
<i>Théorie de la connaissance.</i> — La logique formelle et le mécanisme de la raison. La logique et l'ontologie scolastique.	2 h.	49.
Mardi et vendredi, à 17 heures.		
<b>M. Albert Malche</b> , prof. ord. [en congé].		
[Suppléant: <b>M. Jules Dubois</b> , Dr en philosophie.]		
<i>Histoire de l'éducation.</i> — Le moyen âge (fin) et la Renaissance.	1 h.	45.
Mercredi, à 17 heures.		
<i>Pédagogie théorique.</i> — Esquisse d'une morale pédagogique.	1 h.	44.
Lundi, à 16 heures.		
<b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord.		
<i>Pédagogie expérimentale.</i> — L'éducation fonctionnelle et l'enseignement des langues.	2 h.	57.
Lundi et vendredi, à 17 heures.		
<b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord. [en congé].		
[Suppléant: <b>M. Edmond Rossier</b> , prof. à l'Université de Lausanne].		
<i>Histoire de l'Europe au XIX<sup>me</sup> siècle</i> (suite du cours d'hiver).	2 h.	45.
Lundi et mercredi, à 14 heures.		

<b>M. Paul-E. Martin</b> , prof. ord.		
<i>Histoire du moyen âge, institutions et civilisation.</i> — Le régime féodal.	1 h.	46.
Mardi, à 15 heures.		
<i>Histoire moderne.</i> — La Réforme en France: de Fa- rel à Calvin.	1 h.	45.
Mercredi, à 15 heures.		
<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.		
<i>Histoire nationale.</i> (Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien régime et la Révolution.	2 h.	49.
Vendredi et samedi, à 10 heures.		
<b>M. Georges Werner</b> , prof. ord.		
<i>Droit public général.</i> — Principes généraux de l'or- ganisation constitutionnelle et administrative.	4 h.	49.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 11 heures.		
<b>M. Hugo de Claparède</b> , prof. ord.		
<i>Histoire des institutions du droit moderne (privé ger- manique).</i>	4 h.	49.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.		
<b>M. Georges Scelle</b> , prof. ord.		
<i>Droit international public.</i> — Législation. Juridiction. Sanctions dans la Société internationale, en fonction de la Société des Nations.	3 h.	Aula.
Mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.		
<b>M. Erich Hans Kaden</b> , prof. extr.		
<i>Histoire du droit romain</i> (y compris la procédure).	2 h.	49.
Mercredi et vendredi, à 8 heures.		
<b>M. François Naville</b> , prof. extr.		
<i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.	
Jeudi, à 9 heures.		Institut de méd. légale <sup>1</sup> .
<b>M. Eugène Choisy</b> , prof. ord.		
<i>Histoire générale du christianisme du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	2 h.	29.
Lundi, à 8 heures, et samedi, à 10 heures.		

<sup>1</sup> Rue de l'École de Médecine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Joseph Bonnet</b> , Dr sc. comm.		
<i>Opérations et organisation administrative des services d'une grande banque.</i>	1 h.	17.
Samedi, à 14 heures.		
<b>M. Eugène Dérobert</b> , Dr ès sc. écon.		
<i>Le protectionnisme américain.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
<b>M<sup>lle</sup> Jeanne Duprat</b> , Dr en sociologie.		
<i>Les systèmes démocratiques, autoritaires et libéraux.</i>	1 h.	46.
Samedi, à 11 heures.		
<b>M. László Ledermann</b> , Dr ès sc. écon.		
<i>L'œuvre économique de Turgot.</i>	1 h.	46.
Vendredi, à 15 heures.		
<b>M. Antoine Pagès.</b>		
<i>Langue espagnole.</i> — Interprétation de quelques textes relatifs à l'économie nationale de l'Espagne.	1 h.	49.
Vendredi, à 15 heures.		
<b>M<sup>lle</sup> Louise Sommer</b> , Dr phil.		
<i>Histoire des théories de la valeur.</i>	1 h.	47.
Mardi, à 17 heures.		

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès-sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction d'un professeur de la Faculté.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouve-

ont tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

### Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réale, technique et pédagogique du Collège de Genève<sup>1</sup> ou du certificat de capacité des sections réale et pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.

4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

### Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economie), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A. Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement), de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence liceale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

M. le professeur Edouard FOLLIET, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales<sup>1</sup>.

### Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 37).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3<sup>me</sup> année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3<sup>me</sup> année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission<sup>2</sup>.

### Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique).

<sup>1</sup> Voir la *Notice sur les Hautes Etudes commerciales à l'Université de Genève*.

<sup>2</sup> Pour les conditions relatives à cet examen, voir la *Notice*.

A.E. == Archives d'Etat.  
 B.P. == Bibliothèque publique et universitaire.  
 I.H. == Institut d'Hygiène.

S.E.S. == Bibliothèque de la Faculté des Sciences Économi-  
 ques et sociales, promenade du Pin, 5.  
 I.M.L. == Institut de Médecine légale.  
 S.St. == Séminaire de statistique, promenade du Pin, 5.

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet Fehr Choisy	46 20 29	Folliet	46	Folliet Kaden	46 49	Rappard	46	Milhaud Edm. Pittard Kaden	46 45 49	Rappard	46
9 à 10	Folliet Fehr	46 20	Folliet	46	Hersch Folliet Fehr	S. Stat. 46 20	Terrier Naville	46 I.M.L.	Terrier	46	Terrier	57
10 à 11	G. Duprat de Claparède	46 49	Babel de Claparède Scelle	58 49 Aula	Hersch Edm. Pittard de Claparède Scelle	S. Stat. 45 49 Aula	Terrier de Claparède Scelle	46 49 Aula	Terrier Borgeaud	46 49	Terrier Borgeaud Choisy	57 49 29
11 à 12	G. Duprat Claparède G. Werner	46 30 49	Babel Claparède G. Werner	46 30 49	Babel G. Werner	46 49	Hersch Mirimanoff	46 20	G. Duprat R. F. S.E.S. Hersch G. Werner	46 46 49	J. Duprat Bally	46 45

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Terrier Rossier	46 45	Terrier	46	Rossier	45					Bonnet	47
15 à 16	Terrier	46	Terrier Reverdin P. E. Martin	46 45 46	P. E. Martin	45			Ledermann Pagès	46 49	Milhaud	30
16 à 17	G. Duprat Ch. Werner Dubois	30 45 44	Babel Bally	46 45	Ch. Werner	45			G. Duprat Ch. Werner	48 45	Milhaud	48
17 à 18	G. Duprat Bovet	30 57	Burky Grandjean Sommer	46 49 47	Rappard Burky Dubois	30 46 45	Hersch	46	G. Duprat Grandjean Bovet	48 49 57	Milhaud	48
18 à 19	Milhaud Eug. Pittard	48 30	Burky Eug. Pittard	57 30	Milhaud Eug. Pittard	46 30	Milhaud	30	Milhaud	30		

# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Albert RICHARD, Doyen.

Salle

<b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Institutions politiques de la Suisse). — L'ancien Régime et la Révolution.	2 h. 49.
Vendredi et samedi à 10 heures.	
<i>Conférence</i> . — Travaux de séminaire.	2 h. 50.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	
	et Archives d'Etat (salle Harvey)
<b>M. Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.	
<i>Droit privé romain</i> . — Partie générale des obligations. Droit des personnes et de la famille.	6 h. 49.
Mardi et mercredi, à 9 h. ; jeudi, à 8 et à 9 h. vendredi et samedi, à 9 heures.	
<i>Conférence de droit romain</i> .	1 h. 48.
Jeudi, à 15 heures.	
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre III. Droits réels.	4 h. 44.
Jeudi, à 11 h. ; vendredi, à 10 h. ; samedi, à 10 et à 11 heures.	
<b>M. Paul Logoz</b> , prof. ord.	
<i>Droit pénal</i> (partie spéciale).	5 h. 48.
Lundi, à 8 et à 9 h. ; vendredi, à 8 et 9 h. ; sa- medi, à 9 heures.	
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h. 48.
Samedi, à 11 heures.	
<b>M. Georges Werner</b> , prof. ord.	
<i>Droit public général</i> . — Principes généraux de l'or- ganisation constitutionnelle et administrative.	4 h. 49.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi à 11 heures.	
<i>Droit administratif suisse</i> .	2 h. 48.
Lundi et vendredi, à 10 heures.	
<b>M. Hugo de Claparède</b> , prof. ord.	
<i>Histoire des institutions du droit moderne</i> (privé <i>germanique</i> ).	4 h. 49.
Lundi, mardi mercredi et jeudi, à 10 heures.	

\* Cours donné en allemand.

Salle

<i>Conférence</i> . — Sources du moyen âge.	1 h. 49.
Jeudi, à 11 heures.	
* <i>Introduction à la science du droit</i> .	4 h. 17.
Lundi et mardi, à 8 h., vendredi et samedi, à 10 h.	
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre II (obligations)	5 h. 17.
Lundi, à 9 h. ; jeudi, à 8 h. ; vendredi, à 9 h. ; samedi, à 8 et à 9 heures.	
<b>M. Albert Richard</b> , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse</i> . — Obligations. Partie spéciale.	2 h. 48.
Lundi et mardi, à 11 heures.	
Successions.	3 h. 48.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.	
<i>Conférence</i> . — Exercices pratiques.	1 h. 48.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	
<i>Séminaire</i> . — Travaux personnels des candidats à la licence.	1 h. 48.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	
<b>M. Georges Scelle</b> , prof. ord.	
<i>Droit international public</i> . — Législation. Juridiction. Sanctions dans la Société internationale, en fonction de la Société des Nations.	3 h. Aula.
Mardi, mercredi, jeudi, à 10 heures.	
<i>Droit international privé</i> . — Situation des étrangers. Conflits de lois.	3 h. 48.
Mardi, mercredi, jeudi, à 9 heures.	
<b>M. Erich Hans Kaden</b> , prof. extr.	
<i>Histoire du droit romain</i> (y compris la procédure)	2 h. 49.
Mercredi et vendredi, à 8 heures.	
<i>Législation civile comparée</i> . — Partie spéciale : Ques- tions choisies de droit civil.	3 h. 48.
Mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre I : Partie générale.	4 h. 49.
Mercredi et jeudi, à 15 et à 16 heures.	
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre IV : Droit de la famille.	4 h. 30.
Lundi, à 8 et à 9 heures.	
Mardi, à 8 heures.	49.
Vendredi, à 9 heures.	30.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).	2 h. 49.
Mardi, à 15 et à 16 heures.	

\* Cours donné en allemand.

<b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique.</i> — La répartition et la consommation des richesses.	4 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
Jeudi et vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence générale.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	48.
<b>M. William-E. Rappard</b> , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Cours spécial.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
<b>M. François Naville</b> , prof. extr.	
<i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.
Jeudi, à 9 heures. Institut de méd. légale <sup>1</sup> .	
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i>	
Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.]	
<b>M. Edmond Pittard</b> , chargé de cours.	
<i>Droit commercial.</i> — Assurances privées.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
<i>Propriété industrielle.</i> — Brevets d'invention.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	47.
<b>M. Paul Carry</b> , chargé de cours.	
<i>Droit de change</i> , y compris l'ordonnance allemande sur le change.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques et travaux écrits.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	48.
<i>Droit commercial.</i> — Les sociétés sans personnalité (société simple, en nom collectif, en commandite).	2 h.
Mardi et mercredi, à 9 heures.	47.
<b>M. Rodolphe Weber</b> , prof. hon.	
<i>Psychiatrie légale.</i> [A lieu au semestre d'hiver.]	

<sup>1</sup> Rue de l'École-de-Médecine.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

<b>M. Léopold Boissier</b> , Dr en droit.	
<i>Le recrutement des assemblées législatives à notre époque.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	49.
<b>M. Michel Grodensky</b> , Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Théorie générale du droit.</i> — Qu'est-ce que le droit?	1 h.
Lundi, à 15 heures.	48.
Le langage juridique.	1 h.
Lundi à 16 h.	48.
La coutume.	1 h.
Lundi à 14 heures.	49.
<i>Sociologie du droit.</i> — Le mariage, le divorce.	1 h.
Mardi à 17 heures.	48.
<i>Histoire de la philosophie du droit.</i> — Hegel.	1 h.
Mardi, à 18 heures.	48.
<b>M. Paul Guggenheim</b> , Dr en droit.	
<i>Problèmes de droit financier international.</i>	1 h.
Mardi à 18 heures.	49.
* <i>Droit administratif allemand.</i>	4 h.
Mardi, à 14 heures, jeudi, à 14 et à 15 heures, vendredi à 14 heures.	17.
<b>M. Ludwig Hamburger</b> , Dr en droit.	
* <i>Droit du travail allemand.</i>	3 h.
Lundi, jeudi et vendredi, à 17 heures.	17.
<i>Principes de la législation du travail comparée.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	49.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre V : Successions.	3 h.
Lun li, jeudi et vendredi, à 18 heures.	49.
<b>M. Léon Rabinowicz</b> , Dr en droit.	
<i>La prison moderne.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	
<b>M. Maurice Roulet</b> , Dr en droit.	
<i>Les assurances sociales en Suisse.</i>	2 h.
Mercredi, à 14 heures, et vendredi, à 17 heures.	44.
<b>M. Jude Suss</b> , Dr en droit.	
<i>Exercices de terminologie et de traduction juridiques d'allemand en français et de français en allemand.</i>	2 h.
Lundi, à 15 et à 16 heures.	17.

\* Cours donné en allemand.

## CONFÉRENCES

---

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

---

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle latine du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

---

### SALLE DE TRAVAIL

La *Salle de Travail* (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque publique et universitaire) est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

---

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

---

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Logoz de Claparède Kaden	48 17 30	Pittard de Claparède Kaden	48 17 49	Kaden Pittard	49 48	Meumann Rappard Carry de Claparède	49 46 48 17	Kaden Logoz	49 48	Rappard Carry de Claparède	46 48 17
9 à 10	Logoz de Claparède Kaden	48 17 30	Meumann Carry Scelle	49 17 48	Meumann Carry Scelle	49 17 48	Meumann Naville Scelle	49 I.M.L. 48	Meumann Logoz de Claparède Kaden	49 48 17 30	Meumann Logoz de Claparède	49 48 17
10 à 11	de Claparède Pittard Werner	49 17 48	de Claparède Scelle Kaden	49 Aula 48	de Claparède Scelle Kaden	49 Aula 48	de Claparède Scelle Kaden	49 Aula 48	Borgeaud Werner de Claparède Meumann	49 48 17 44	Borgeaud de Claparède Meumann	49 17 44
11 à 12	Werner Richard	49 48	Werner Richard	49 48	Werner Richard	49 48	de Claparède Richard Meumann	49 48 44	Werner Richard	49 48	Logoz Meumann	48 44
14 à 15	Carry Grodensky	48 49	Guggenheim	17	Roulet	44	Guggenheim	17	Richard Guggenheim	48 17		
15 à 16	Grodensky Suss	48 17	Kaden	49	Kaden	49	Meumann Kaden Guggenheim	48 49 17	Richard	48	Milhaud	30
16 à 17	Grodensky Suss	48 17	Kaden	49	Kaden	49	Borgeaud Kaden	50 49			Milhaud	48
17 à 18	Boissier Hamburger	49 17	Grodensky	48	Rappard	30	Borgeaud Hamburger	50 17	Roulet Hamburger	44 17		
18 à 19	Milhaud Hamburger	48 49	Guggenheim Grodensky	49 48	Hamburger	49	Milhaud Hamburger	30 49	Milhaud Hamburger	30 49		

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Maurice ROCH, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.  
*Anatomie topographique de la tête, du cou et des membres.*  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 8 h. ; samedi, de 7 à 9 heures. Aula Ec. Méd.

*Ostéologie.* — Etude du squelette par le modelage. 2 h.  
 Lundi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd. Salle de dissect.

Le *Laboratoire d'anatomie* sera ouvert pendant le semestre d'été. Se renseigner auprès du professeur dès le début du semestre.  
 Eventuellement il y aura un *répétitoire gratuit* concernant des questions d'anatomie et d'organogénie.  
 [S'adresser au professeur.]

*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours. Ec. Médecine.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord.  
*Histologie normale.* — 2<sup>me</sup> partie : Organes et appareils. 4 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures. Ec. Méd.

*Embryologie générale* (embryogénie et histogénie). 2 h.  
 [A lieu au semestre d'hiver.]

*Stomatologie normale.* 2 h.  
 Jeudi, de 8 à 10 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire d'histologie.*  
 Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le lundi, le mercredi et le vendredi, de 9 à 11 heures, le mardi, de 14 à 16 heures.

*Exercices de technique microscopique.*  
 [S'adresser au professeur.]

*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.*  
 [A lieu au semestre d'hiver.]

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. Ec. Méd

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.  
*Fonctions de relation.* 6 h.  
 Mardi, de 16 à 18 h. ; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures. Ec. Méd.

*Exercices pratiques dans le laboratoire.*  
 Mardi et jeudi, de 9 heures à midi. Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*  
 Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.  
*Anatomie pathologique spéciale.* 4 h.  
 Lundi, jeudi et vendredi, à 8 heures, et vendredi, à 16 heures. Inst. path.<sup>1</sup>

*Cours sur les tumeurs.* 1 h.  
 Samedi, à 9 heures. Inst. path.

*Laboratoire d'histologie pathologique.* 6 h.  
 Lundi, jeudi et samedi, de 14 à 16 heures. Inst. path.

*Travaux spéciaux.* — Tous les jours. Inst. path.

M. le Dr **Maurice Roch**, prof. ord.  
*Clinique médicale.* 7 h. <sup>1/2</sup>  
 Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.<sup>2</sup>

*Stage clinique* (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). 6 h.  
 Tous les jours. Hôp. cant.

*Exercices d'auscultation.* 2 h.  
 Mardi, de 17 à 19 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.  
*Clinique chirurgicale.* 7 <sup>1/2</sup> h.  
 Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi. Hôp. cant.

*Travaux pratiques* (avec le concours du chef de clinique). — Anesthésie, antisepsie. — Bandages et appareils. — Pratique urologique et endoscopie.  
 [S'adresser au professeur] Hôp. cant.

*Travaux de laboratoire.*  
 Tous les jours [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.

*Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.*  
 Tous les jours. [S'adresser au professeur.] Hôp. cant.

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

**X.**

- Clinique obstétricale et gynécologique.* 5 h.  
(Jours et heures à fixer).
- De l'examen en obstétrique et en gynécologie.* 1 h.  
(Jour et heure à fixer.)
- Laboratoire pour recherches spéciales.*  
Tous les jours.
- M. le D<sup>r</sup> **Pierre Gautier**, prof. extr.  
*Clinique infantile* 2 h.  
Mardi et vendredi à 17 heures. Clin. infant.<sup>2</sup>
- M. le D<sup>r</sup> **David Gourfein**, prof. ord.  
*Leçons cliniques d'ophtalmologie.*  
Segment postérieur: pathologie du corps vitré,  
de la rétine, de la choroïde et du nerf optique.  
Chirurgie oculaire. Rapport de la pathologie  
oculaire avec la pathologie du système nerveux. 4 h.  
Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures. Clin. ophtalm.<sup>3</sup>
- Stage clinique et policlinique pour médecins et élèves*  
dont la scolarité est terminée.  
Lundi, mercredi, vendredi et samedi, de 16 h. 30  
à 19 heures. Clin. ophtalm.
- M. le D<sup>r</sup> **Charles Ladame**, prof. ord.  
*Clinique des maladies mentales.* 2 h.  
Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile de Bel-Air.<sup>4</sup>
- M. le D<sup>r</sup> **Charles Du Bois**, prof. extr.  
*Clinique dermatologique et rhinologique.* 3 h.  
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures Hôp. cant.
- M. le D<sup>r</sup> **François Naville**, prof. extr.  
*Médecine légale et technique policière scientifique.* —  
Cours théorique et démonstrations pratiques. 1 h.  
Vendredi, à 11 heures. Institut de méd. légale<sup>4</sup>.
- Laboratoire de recherches spéciales.*  
Tous les jours [S'adresser à l'Institut].

<sup>1</sup> Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

<sup>3</sup> Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

<sup>4</sup> Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne

<sup>4</sup> Rue de l'Ecole-de-Médecine.

- M. le D<sup>r</sup> **Bernard Wiki**, prof. ord.  
*Matière médicale et thérapeutique expérimentale* (Phar-  
macologie). 2 h.  
Mardi et mercredi, à 16 heures. Ec. Méd.
- Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnances.*  
(Cours théorique.) 2 h.  
Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.
- Laboratoire pour recherches spéciales.*  
Tous les jours, sauf le samedi. [S'adresser au pro-  
fesseur]. Ec. Méd.
- M. le D<sup>r</sup> **Georges Bickel**, prof. extr.  
*Policlinique médicale.* 2 h.  
Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.
- Clinique propédeutique.* 1 h.  
Jeudi, à 18 heures. Hôp. cant.
- M. le D<sup>r</sup> **Raoul de Seigneux**, prof. ord.  
*Policlinique gynécologique et obstétricale.*  
Stage d'un mois, limité à 2 participants par mois. Maternité.
- Cours d'opérations obstétricales.*  
(Jour et heures à fixer).
- Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obs-  
tétrical.* 2 h.  
Mardi et vendredi, à 15 heures. Maternité, s. 26.  
Pour les participants à ce cours (sutures de dé-  
chirures périnéales), jour et heure à fixer. 4 h.
- M. le D<sup>r</sup> **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.  
*Policlinique chirurgicale.* 2 h.  
Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
- Cours d'opérations sur le cadavre.* 6 h.  
Lundi, mardi et mercredi, de 17 à 19 heures. Ec. Méd.
- X.** 4 h.  
*Cours de policlinique oto-rhino-laryngologique.*  
(Jours et heures à fixer).
- M. le D<sup>r</sup> **Charles Julliard**, prof. extr.  
*Chirurgie des accidents et médecine des assurances.* 2 h.  
Mardi, de 16 à 18 heures. Policlinique.

M. le Dr **Hector Cristiani**, prof. ord.

*Bactériologie.*

Partie théorique. 2 h

Jeudi et samedi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie<sup>1</sup>.

Partie pratique. 4 h.

Jeudi et samedi, de 17 à 19 heures. Inst. d'hyg. et de bactér.

*Hygiène* [A lieu pendant le semestre d'hiver.]

*Laboratoire de bactériologie.*

Tous les jours (Distribution du matériel et Conférences, jeudi et samedi, de 17 à 19 h.) Inst. d'hyg. et de bactér.

*Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.*

Tous les jours [S'adresser au professeur]. Inst. d'hyg. et de bactér.

## COURS DE PRIVAT-DOCENTS

a) Professeurs honoraires.

M. le Dr **Rodolphe Weber**.

*Psychiatrie légale.*

[A lieu au semestre d'hiver.]

b) Nouveau règlement.

M. le Dr **Fernand Chatillon**, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.

*Répétitoire d'obstétrique et de gynécologie.*

Vendredi, à 17 heures. 1 h. Maternité.

M. le Dr **Alec Cramer**, privat-docent de médecine interne.

*Cours théorique et pratique de clinique médicale propédeutique.*

Mercredi, à 16 heures. 1 h. Clin. méd.

M. le Dr **Henri Flournoy**, privat-docent de psychopathologie.

*Les bases scientifiques de la psychanalyse freudienne* (d'après l'ouvrage de Hartmann).

Jeudi, à 14 heures. 1 h. Univ., s. 44

M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.

*Psychiatrie générale.*

Mardi, 15 heures. 1 h. Université, s. 17.

<sup>1</sup> Quai d'Arve.

M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.

*Les maladies vénériennes.* 1 h. Clin. médicale.  
Samedi, à 16 heures.

M<sup>me</sup> Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.

*Cours d'ophtalmoscopie.* — Détermination de la réfraction. 1 h. Clin. ophtalm.<sup>1</sup>  
Samedi, à 17 heures.

M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.

*Répétitoire de pathologie externe.* 1 h. Clin. chirurg.  
Mercredi, à 17 heures.

M. le Dr **Robert-H. Kummer**, privat-docent de chirurgie.

*Urologie* (avec exercices pratiques). 1 h. Clin. chir.  
Mardi, à 18 heures

M. **Fritz Loup**, privat-docent de thérapeutique clinique.

*Thérapeutique clinique.* 1 h. Hôp. cant.  
Vendredi, à 17 heures.

M. le Dr **Herz Mantchik**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.

*Pratique et technique oto-rhino-laryngologique.* 1 h. Policlin. oto-rhino-laryng.  
Mardi, à 16 heures.

M. le Dr **Georges de Morsier**, privat-docent de psychiatrie.

*Policlinique psychiatrique.* 1 h. Policlinique.  
Vendredi, à 15 heures.

M. le Dr **Georges Piotrowski**, privat-docent de physiologie pathologique.

*Examens de laboratoire appliqués à la clinique.* 1 h. Clin. méd.  
Mardi, à 18 heures.

*Physiologie pathologique du système nerveux* (avec présentation de malades). 1 h. Clin. méd.  
Vendredi, à 11 heures.

M. le Dr **Gustave Turrettini**, privat-docent de médecine interne.

*Diagnostique et thérapeutique des affections cardio-rénales.* 1 h. Clin. médicale.  
(Jour et heure à fixer).

c) Ancien règlement.

M. le Dr **Louis Aubert**

*Gynécologie opératoire.* 1 h. Maternité  
Mercredi, à 18 heures.

M. le Dr **Henri Audeoud**.

*Hygiène et alimentation de l'enfance.* 1 h. Policlinique.  
Samedi, à 18 heures.

- M. le Dr Augustin Collomb.**  
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations  
d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.  
Jeudi, de 16 à 18 heures. Clinique
- M. le Dr René Kœnig.**  
*Conférence de gynécologie.* 2 h.  
(Jours et heures à fixer).
- M. le Dr Charles Martin-Du Pan.**  
*Chirurgie infantile.* 1 h.  
Mardi, à 10 h. 30. Hôp. Gourgas<sup>1</sup>.
- M. le Dr Rista Mitkovitch.**  
*Criminologie spéciale. — Criminels aliénés, demi-fous et  
leur responsabilité. Crime passionnel. Crime poli-  
tique. Peine de mort.* 1 h.  
Lundi, à 17 heures. Univ., s. 44.
- M. le Dr Charles Perrier.**  
*Chapitres choisis d'urologie chirurgicale.* 1 h.  
Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr Théodore Reh.**  
*Hygiène sociale.* 1 h.  
Samedi, à 17 heures. Institut d'hygiène.  
*Bactériologie clinique.* 2 h.  
Jeudi, de 14 à 16 heures. Institut d'hygiène.
- M. le Dr Charles Waegeli.**  
*Séminaire d'obstétrique.* 1 h.  
Mardi, à 17 heures. Maternité.

<sup>1</sup> Rue Alcide-Jentzer.

### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

\* \* \*

*N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :*

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Le Président local des Examens fédéraux de médecine, M. le Dr *E. Thomas*, reçoit les inscriptions des candidats aux examens fédéraux à son domicile *route de Florissant, 4, 2<sup>e</sup> étage à gauche*, les lundis, jeudis et samedis, de 14 à 15 heures.

---

---

E.M. = Ecole de médecine.  
 H.C. = Hôpital cantonal.  
 I.P. = Institut pathologique.  
 U. = Université, bâtiment principal.  
 M. = Maternité.  
 I.H. = Institut d'Hygiène.  
 A.A. = Asile des Aliénés.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Polyclinique.  
 P.O. = Policl. otorhinolaryng.  
 I.M.L. = Institut méd. légale.  
 Cl. Inf. = Clinique infantile.  
 Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.  
 Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.  
 Cl. = Clinique particulière.

Heures	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi		Samédi	
7 à 8	Bujard	E.M.	Bujard	E.M.	Bujard	E.M.			Bujard	E.M.	J. A. Weber	Aula E.M.
8 à 9	J. A. Weber	Aula E.M.	J. A. Weber	Aula E.M.	J. A. Weber	Aula E.M.	Bujard	E.M.	J. A. Weber	Aula E.M.	J. A. Weber	Aula E.M.
	Askanazy	I.P.			Du Bois	H.C.	Askanazy	I.P.	Askanazy	I.P.		
	Du Bois	H.C.	Du Bois	H.C.	Du Bois	H.C.						
9 à 10							Bujard	E.M.			Askanazy	I.P.
9-10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.	Roch	H.C.		
10 à 11											Wiki	E.M.
											Veyrassat	Pol.
10 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> -12	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.	E. Kummer	H.C.		
11 à 12	Battelli	E.M.			Battelli	E.M.			Battelli	E.M.	Battelli	E.M.
			Martin-Du Pan	H.C.					Piotrowski	Cl. méd.	Wiki	E.M.
											Veyrassat	Pol.

## FACULTÉ DE MÉDECINE *(suite)*

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	J. A. Weber E.M. Askanazy I.P.		Ladame A.A.	Askanazy I.P. Flournoy U.44 Reh I.H.		Askanazy I.P.
15 à 16	J. A. Weber E.M. Askanazy I.P.	de Seigneux Mat. Forel U. 17	Ladame A.A.	Askanazy I.P. Reh I.H.	de Seigneux Mat. de Morsier Pol.	Askanazy I.P. Gourfein-Welt Cl. opt.
16 à 17		Battelli E.M. Wiki E.M. Julliard Pol. Mantchik Pol. oto-rh.	Wiki E.M. Cramer H.C.	Cristiani I.H. Collomb Cl.	Askanazy I.P.	Cristiani I.H. Golay Cl. méd.
17 à 18	Gourfein Cl. opt. Veyrassat E.M. Mitkovitch U. 44	Battelli E.M. Roch H.C. Gautier Cl. inf. Veyrassat E.M. Julliard Pol. Wægeli Mat.	Gourfein Cl. opt. Veyrassat E.M. Jentzer Cl. chir.	Cristiani I.H. Collomb Cl.	Gautier Cl. inf. Chatillon Mat. Perrier H. C. Loup H. C.	Cristiani I.H. Reh I.H.
18 à 19	Gourfein Cl. opt. Veyrassat E.M.	Roch H.C. Bickel Pol. Veyrassat E.M. R. Kummer Cl. chir. Piotrowski Cl. méd.	Gourfein Cl. opt. Veyrassat E.M. Aubert Mat.	Cristiani I.H. Bickel H.C.	Bickel Pol.	Cristiani I.H. Audeoud Pol.

# INSTITUT DENTAIRE

---

Président de la Commission : M. le Professeur D<sup>r</sup> Hector CRISTIANI.

---

M. le D<sup>r</sup> **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

*Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.*

*Exercices pratiques.* 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;  
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire

*Cours théorique.* 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. le D<sup>r</sup> **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.

*Extractions. Hygiène de la bouche.* 1 h.

Mardi, à 7 heures. Inst. dent.

*Anomalies en mâchoires. Orthodontie.* 1 h.

Vendredi, à 7 heures. Inst. dent.

*Policlinique dentaire.* 12 h.

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi,  
de 8 à 10 heures. Inst. dent.

M. le D<sup>r</sup> **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

*Clinique de prothèse générale et chirurgicale.* 7 h.

Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,  
à 8 heures. Inst. dent.

*Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale.* 1 h.

Jeudi, à 7 heures. Inst. dent.

M. le D<sup>r</sup> **François Pfæffli**, professeur à l'Institut dentaire.

*Couronnes et appareils à pont.* 6 h.

*Clinique.*

Lundi et mardi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à 17 h. Inst. dent.

*Cours théorique.*

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le D<sup>r</sup> **Eugène Bujard**, prof. ord. à l'Université.

*Stomatologie normale.* 2 h.

Jeudi, de 8 à 10 heures. Ec. de Médecine.

M. le D<sup>r</sup> **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.  
*Chirurgie générale et appliquée à l'art dentaire.* 1 h.  
Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.

M. le D<sup>r</sup> **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.  
*Pharmacologie.* 2 h.  
Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.  
*Stomatologie clinique.* 1 h.  
Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

---

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;  
le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures.

---

---

#### Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 54).

---

---

# INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Bardet		Guillermin	Bardet	
8 à 9	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Guillermin Bujard E.M.	Bardet Guillermin	Bardet
9 à 10	Bardet Guillermin	Bardet Guillermin	Bardet	Bardet Bujard E.M.	Bardet Guillermin	Bardet
10 à 11			Julliard			
11 à 12		Wartmann			Wartmann	Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæfli	Pfæfli			Pfæfli	
18 à 19	Pfæfli	Pfæfli			Pfæfli	

# FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le professeur Eugène CHOISY, Doyen.

	Salle
<b>M. Eugène Choisy, prof. ord.</b>	
<i>Histoire générale du christianisme du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.</i>	2 h.
Lundi, à 8 heures, et samedi, à 10 heures.	29.
<i>Le christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle.</i>	3 h.
Mardi, à 16 heures, vendredi, à 11 et à 14 heures.	28.
<b>M. Jules Breitenstein, prof. ord.</b>	
<i>Introduction spéciale au Nouveau Testament.</i>	3 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Etude pratique du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mardi, à 14 heures.	29.
<i>Histoire du canon du Nouveau Testament.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	29.
<i>Eléments de grec du Nouveau Testament.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 11 heures.	29.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	29.
<b>M. Ernest Rochat, prof. ord.</b>	
<i>Le catholicisme au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle ; son enseignement, sa théologie, sa prédication, son action sociale.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 10 heures.	28.
<i>Le modernisme catholique.</i>	1 h.
Mercredi, à 10 heures.	28.
<b>M. John Gaillard, prof. ord.</b>	
<i>Morale sociale. — La question des mœurs.</i>	2 h.
Mardi, à 11 heures et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Homilétique. — Eléments d'homilétique (1<sup>e</sup> année)</i>	1 h.
Mercredi, à 11 heures.	29.
<i>Exercices homilétiques.</i>	1 h.
Vendredi, à 10 heures.	29.

<b>M. Auguste Lemaitre, prof. ord.</b>	
<i>Dogmatique. — La personne et l'œuvre du Christ.</i>	3 h.
Mardi, vendredi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Histoire du dogme christologique.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	28.
<i>Patristique latine. — Lecture de textes.</i>	1 h.
Mardi, à 9 heures.	29.
<i>Séminaire de dogmatique.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer).	
<b>M. Auguste Gampert, prof. ord.</b>	
<i>Introduction à l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Samedi, à 10 et à 11 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament. — Prophéties messianiques</i>	2 h.
Lundi, à 11 heures, et mercredi, à 8 heures.	28.
<i>Grammaire hébraïque.</i>	3 h.
Lundi, à 10 h.; mercredi, à 9 h., et vendredi, à 8 h.	29.
<i>Etude générale de l'Ancien Testament (1<sup>re</sup> année).</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	29.
<i>Les idées morales et religieuses de l'Ancien Testament.</i>	1 h.
Vendredi, à 15 heures.	28.
<b>M. Georges Berguer, prof. extr.</b>	
<i>Psychologie religieuse. — Le subconscient religieux.</i>	
La foi. La prière. Le sacrifice.	1 h.
Mardi, à 15 heures.	28.
<i>Histoire des religions. — Histoire du mysticisme dans l'Eglise chrétienne : 1<sup>o</sup> des premiers siècles au XIII<sup>e</sup> ; 2<sup>o</sup> le XIV<sup>e</sup> siècle : Ruysbrœck l'Admirable, Suso, Catherine de Sienne.</i>	2 h.
Mardi et vendredi, à 17 heures.	28.

## EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1° Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

---

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

---

*Au nom de l'Université,*

*Le Recteur,*

Charles WERNER.

---

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 28 janvier 1930.

*Le Conseiller d'Etat*

*chargé du Département de l'Instruction publique :*

Albert MALCHE.

---

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Choisy	29	Lemaitre	28	Gampert	28			Lemaitre	28	Lemaitre	28
									Gampert	29		
9 à 10	Breitenstein	28	Breitenstein	28	Breitenstein	28					Gaillard	28
	Gampert	29	Lemaitre	29	Gampert	29			Breitenstein	28		
10 à 11	Rochat	28	Rochat	28	Rochat	28			Gaillard	29	Gampert	28
	Gampert	29									Choisy	29
11 à 12	Gampert	28	Gaillard	28	Gaillard	29			Choisy	28	Gampert	28
	Breitenstein	29	Breitenstein	29					Breitenstein	29		
14 à 15			Breitenstein	29	Breitenstein	29			Choisy	28		
15 à 16			Berguer	28					Gampert	28		
16 à 17			Choisy	28					Lemaitre	28		
17 à 18			Berguer	28					Berguer	28		

# PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés en 1931 et 1932.

## UNIVERSITÉ

### Prix fondés par Henri Disdier.

#### Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de M. Benedetto Croce.*  
Le prix sera décerné en juin 1931.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

#### Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *Etude sur la vie et l'œuvre de Louis de Berquin (1490-1529).*

Le prix sera décerné en juin 1931.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

#### Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Max Scheler.*  
Le prix sera décerné en juin 1932.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1932.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1931, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois.

b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1931, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

### Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1930 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

### Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1931, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Les étudiants anglais et américains à l'Académie de Genève au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

### Prix D<sup>r</sup> Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1931, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*De l'obligation scolaire dans les pays européens.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) les étudiants de l'Université de Genève.
- b) les diplômés de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

### Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1931, un prix de *mille francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.
- b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.
- c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

### Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des diplômés de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie

pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

L'Université décernera, s'il y a lieu, en 1931, une ou plusieurs bourses d'études.

Les candidats devront envoyer leur inscription au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1<sup>er</sup> mars 1931, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

### Fonds Jean de Soukozanette

Le fonds Jean de Soukozanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

### Fonds African Spir

(Fondé par M<sup>me</sup> Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 1,200 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond intérêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1931, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixer la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1931, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1931, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

---

### Fonds Ernest Solvay

*pour recherches sur des sujets de chimie théorique.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermi-

nation des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

---

## FACULTÉ DES LETTRES

### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1931, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

---

### Prix Amiel.

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1931, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

### Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1931, un prix de *quatre francs*, destiné à récompenser une œuvre de poésie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

### Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1931, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

## FACULTÉ DE DROIT

### Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1931, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public suisse* ou de *droit international intéressant directement la Suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1931, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *mille francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1931, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

### Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1931, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Etude de la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de causalité dans les obligations civiles.*

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

Le prix pourra être partagé.

### Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

---

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1931, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*L'ostéoporose dépendant des lésions nerveuses*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1932, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*Etude graphique des bruits du cœur*

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1932, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1931, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

### Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1931, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Policlinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourant pas simultanément pour un autre prix doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.

## FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

### Prix Chenevière.

La Faculté décernera, en juin 1931, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*La catholisation du christianisme primitif dans les trois premiers siècles.*

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

### Prix Chenevière-Munier.

La Faculté décernera, en juin 1931, un prix de *deux cents francs*, à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition.

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

### Prix Georges Fulliquet.

La Faculté décernera, en juin 1931, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1<sup>o</sup> les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2<sup>o</sup> les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3<sup>o</sup> les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1932.

*Au nom de l'Université :*

Charles WERNER, Recteur.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. Henri DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.

29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
33. Christos LAMBRARIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
34. Lucien CELLERIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
38. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
40. Jean DE SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat le 28 Septembre 1918

### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours, par le Doyen de la Faculté et par le Recteur.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui

passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier, 100 francs ;
- Pour le grade de licencié, 150 francs ;
- Pour le grade de docteur, 300 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;
- Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;
- Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;

*Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

- 1° Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.
- 2° Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

3° Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences psychologiques ; en pharmacie ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; ès sciences politiques ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

4° Diplôme d'ingénieur-chimiste ; diplôme de pharmacien ; diplôme de Hautes Etudes commerciales.

5° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. — Certificats pédagogiques.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.
- 4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 1).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université et à la Caisse de l'Université.

## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Etudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Etudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de Patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues. 3.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASSE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE POUR LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

(Demander les Statuts au Secrétariat de l'Université.)

## Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

*Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'As-

cension, Jeune Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le professeur Robert Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'Archiviste, M. le professeur Paul-E. Martin.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

### PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.  
Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.  
Bally, Charles, boulevard des Philosophes, 18.  
Bard, Louis, rue Michel-Ange, 36, Paris, XVI<sup>e</sup>.  
Battelli, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.  
Berguer, Georges, presbytère de Genthod.  
Bickel, Georges, place Beau-Séjour, 2.  
Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.  
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.  
Borgeaud, Charles, Onex.  
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.  
Bovet, Pierre, chemin de Florissant, 47.  
Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6, Carouge.  
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.  
Bujard, Eugène, place Claparède, 4.  
Burky, Charles, quai des Bergues, 29.  
Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 1.  
Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.  
Chodat, Fernand, chemin Rieu, 9.  
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.  
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.  
Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.  
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.  
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.  
Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.  
Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.  
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
Duparc, Louis, Ecole de Chimie.  
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.  
Eternod, Auguste, Bastide du Fournel, Juan-les-Pins, A.-M., France.  
Fehr, Henri, route de Florissant, 110.  
Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.  
François, Alexis, route de Florissant, 8.  
Gaillard, John, cours des Bastions, 13.  
Gampert, Auguste, rue Töpffer, 11 bis.  
Gautier, Pierre, rue de Beaumont, 3.  
Gautier, Raoul, avenue Marc-Monnier, 4.  
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.  
Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis.  
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.  
Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.  
Hersch, Liebmann, place Claparède, 6.  
Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.  
Kaden, Erich-Hans, rue d'Italie, 9.  
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.  
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
Lemaître, Auguste, route des Acacias, 24.  
Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.  
Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.  
Malche, Albert, rue Henri-Mussard, 6.

- MM. Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.  
 Martin, Victor, chemin Dumas, 6.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.  
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.  
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.  
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 14, Champel  
 Naville, François, rue Saint-Léger, 8.  
 Oltramare, André, rue Carteret, 30.  
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette  
 Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.  
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.  
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.  
 Richard, Albert, ch. de Chapeaurouge, 3, Crêts de Florissant.  
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.  
 RoCHAT, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.  
 Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.  
 Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.  
 Scelle, Georges, La Résidence, Champel.  
 Schidlöf, Arthur, boulevard James-Fazy, 10.  
 Sechelaye, Albert, rue de l'Université, 5.  
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.  
 Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.  
 Terrier, Claudius, Grand-Lancy, 98.  
 Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.  
 Tiercy, Georges, villa La Pelouse, Versoix.  
 Töndury, Hans, Ensingerstrasse, 42, Berne.  
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15  
 Wavre, Rolin, rue LeFort, 25.  
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.  
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.  
 Wenger, Paul, chemin de Miremont, 35.  
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.  
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

**CHARGÉS DE COURS**

- MM. Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.  
 Carry, Paul, rue de Candolle, 17.  
 Chaix, André, route de Chêne, 18.  
 Karcevski, Serge, rue Emile-Yung, 11.  
 Paréjas, Edouard, avenue Henri-Dunant, 12.  
 Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.  
 Privat, Edmond, boulevard du Théâtre, 12.  
 Thibaudet, Albert, rue Merle-d'Aubigné, 3.  
 Valencien, Charles, rue des Caroubiers, 22, Acacias.

**PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE**

- MM. Bardet, Albert avenue Gaspard-Vallette, 5.  
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.  
 Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.  
 Pfäffli, François, rue de Candolle, 14.  
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

**PRIVAT-DOCENTS**

- MM. Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.  
 Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17  
 Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 42.  
 Boissier, Léopold, Tertasse, 2.  
 Boissonnas, Charles, Plateau de Champel, 3.  
 Bounet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.  
 Bouchardy, François, rue Henri-Mussard, 26.  
 Chailion, Fernand, boulevard Helvétique, 15.  
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.  
 Courtois, Louis-John, rue Micheli-du-Crest, 11 bis.  
 Cramer, Alec, rue de la Corratierie, 18.  
 Cros, Edouard, rue Plantamour, 15.  
 Guendet, Georges, chemin de Miremont, 18.  
 Dérobert, Eugène, cours de Rive, 7.  
 Dubois, Jules, rue des Caroubiers, 18, Acacias.  
 M<sup>lle</sup> Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.  
 MM. Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.  
 Forel, Oscar-Louis, Frangins.  
 Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.  
 Golay, Jean, quai des Bergues, 27.  
 M<sup>me</sup> Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.  
 MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.  
 Guggenheim, Paul, rue de Lausanne, 127.  
 Hamburger, Ludwig, rue de Lausanne, 125.  
 Hassler, Otto, chalet du Jura, ch. des Esserts, Petit-Lancy.  
 Heinis, Hugo, rue Pré-Jérôme, 15 bis.  
 Hochreutiner, B. P. Georges, rue St-Victor, 10, Genève.  
 Jayet, Adrien, chemin des Mesmes, 6.  
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.  
 Koenig, René, rue de Beaumont, 5.  
 Kummer, Robert-Henri, avenue de Champel, 15.  
 Langenbach, Edmond, Florissant, 47 bis.  
 Ledermann, László, boulevard des Philosophes, 26.  
 Lévy, Fernand, rue Cavour, 5.  
 M<sup>lle</sup> Long, Pauline, Le Verger, chemin Liotard  
 MM. Loup, Fritz, boulevard des Philosophes, 14.  
 Lugrin, Jean-Philippe, rue Ferdinand-Hodler, 9.  
 Mantchik, Herz, Corratierie, 20.  
 Martin-Du Pan, Charles, rue Senebier, 20.  
 Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.  
 de Morsier, Georges, asile de Bel-Air, Chêne.  
 Naville, André, boulevard de la Tour, 6.  
 Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.  
 Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 4.  
 Pazziani, Auguste, avenue du Mail, 20.  
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
 Pictet, Arnol, rue de Lausanne, 102.  
 Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.  
 Rabinowicz, Léon, avenue de Champel, 35.  
 Raymond, Marcel, route de Malagnou, 31.  
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.  
 Reverdin, Louis, rue de Candolle, 20.  
 Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.  
 M<sup>me</sup> Rogovine, Eugénie, rue Verte, 5.  
 MM. Rouillet, Maurice, boulevard Helvétique, 6.  
 Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
 Ruchon, François, rue Lévrier, 3.  
 M<sup>me</sup> Sommer, Louise, rue du Conseil-Général, 3.  
 M. Suss, Jude, rue du Conseil-Général, 11.

- MM. Susz, Bernard, chemin de Miremont, 35 A.  
Turrettini, Gustave, rue du Rhône, 2.  
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.  
Walther, Léon, chemin de Miremont, 35.  
Wassmer, Eugène, rue Alcide-Jentzer, 2.  
M<sup>lle</sup> Welt, Ida, route de Malagnou, 7.  
MM. Zaytzeff, Nicolas, rue Carteret, 12.  
Zbinden, Louis, route de Florissant, 9.  
Ziégler, Henri de, rue de l'École-de-Médecine, 14.

---

**Secrétaire de l'Université :**

M. Roussy, Albert, Université.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John, Université.

**Commis :**

- MM. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.  
Michaud, Gustave, rue de la Servette, 80.

---

**Appariteur des Facultés :**

M. Brisselet, Paul, Université

---

**Concierges :**

- |   |   |
|---|---|
| M. Clément, Emile, Université.                                    | M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile.         |
| M. Francoual, Abel, Ecole de Chimie.                              | M. Chaptuis, Robert, Policlinique.                  |
| M <sup>me</sup> Becchio Julie, Ecole de Médecine.                 | M. Clément, Francis, Institut d'Hygiène.            |
| M <sup>me</sup> Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique. | M <sup>me</sup> Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire. |
| M <sup>me</sup> Ludy, Emma, Maternité.                            | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale.       |
|   | M. Vallier, John, Observatoire.                     |

